

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE CONSTRUCTION D'OUVRAGES PAYSAGERS



Formation financée par le FAFSEA

Période de formation : de Septembre à Juillet
Durée de la formation : 637 heures

Objectifs de la formation

L'ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers développe des compétences en matière de réalisation d'ouvrages paysagers, de la préparation du chantier à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'utilisation et l'entretien du matériel et des engins, sans oublier les dimensions esthétiques et végétales des projets, ainsi que la relation avec la clientèle.

Contenu de la formation

Modules professionnels

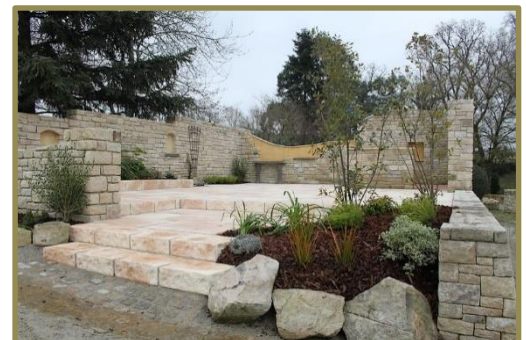
- ❖ **MC1** - Participation à l'organisation de chantier : Etude du projet, participation à l'estimation des besoins et à l'évaluation des contraintes techniques et de sécurité
- ❖ **MC2** - Réalisation des travaux préparatoires : Implantation, protection de l'environnement, mise en œuvre des VRD, terrassement, topographie
- ❖ **MC3** - Réalisation des constructions paysagères : Allées, pavage, dallage, muret, escalier, ...
- ❖ **MC4** - Utilisation et entretien des matériels motorisés de chantier : matériel de coupe, matériel de terrassement, conduite de mini pelle, de tracteur
- ❖ **MC5** - Communication professionnelle avec la clientèle

Modules optionnels

- ❖ **MC8** - Travail de la pierre
- ❖ **MC12** - Mise en place d'ouvrages en bois

Evaluation de la formation

- ❖ Examen final théorique et pratique en centre de formation



Modalités pratiques

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de professionnalisation ▪ Période de professionnalisation ▪ Congé Individuel de Formation
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un diplôme dans le domaine des espaces verts et du paysage (du CAP au BTS) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justifier d'une activité professionnelle de 3 ans (cumulable) dans le métier des espaces verts et du paysage. Les années en contrat d'apprentissage sont comptabilisées.
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information collective ▪ Entretien individuel ▪ Etude du dossier de candidature : lettre de motivation, projet professionnel
Durée en Centre de Formation et en entreprise	637 heures en Centre de Formation
Lieu de formation	Centre de formation KERPLOUZ LASALLE AURAY
Validation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation individuelle de fin de formation ▪ Présentation au ▪ CQP Ouvrier Qualifié en Construction d'Ouvrages Paysagers ▪ Titre professionnel
Prise en charge	La formation est financée par le Fond national d'Assurance de Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles (FAFSEA) et rémunérée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi en Agriculture (CPNE)
Renseignements	<p>Téléphone : 02 97 24 34 46</p> <p>Adresse mail : site.kerplouz@arep56.fr</p>

